

Malgré la profondeur et l'immensité du sujet, même ainsi restreint aux notions préliminaires et fondamentales, le professeur a su condenser, en trois leçons d'une heure chacune, toute la doctrine essentielle sur cette matière vitale.

Ni la difficulté du sujet à traiter, ni la nécessité de recourir à une argumentation serrée, n'ont empêché le conférencier de captiver, du commencement à la fin, l'attention de son auditeur, auquel il savait aussi servir à propos, à titre de variété, quand le sujet s'y prêtait, des envolées d'une haute éloquence sur la dignité de l'Eglise et la sublimité de ses prérogatives.

Quel dommage que tous ceux qui sont appelés à exercer l'art si difficile de régir les hommes et à édicter des lois n'aient pu acquérir, dès l'abord, ces notions salutaires du droit public de l'Eglise, essentielles à tout gouvernement juste et raisonnable! C'est à pareille école qu'ils auraient appris à rendre « à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César. »

Nous faisons des vœux pour que les sages leçons de l'abbé Paquet, réunies en volume, deviennent le *vade-mecum* de tous les législateurs chrétiens de notre pays.

Litanies de la Sainte Vierge

Une nouvelle décision vient d'être donnée par la Sacrée Congrégation des Rites, à propos des litanies de la Sainte Vierge. Comme elle l'avait déjà laissé entendre, il est permis de chanter trois *invocations* à la suite en terminant par un seul *ora pro nobis*, pourvu que la quatrième soit chantée seule par le chœur ou par le peuple, et que la dernière, *Regina Sacratissimi Rosarii, ora pro nobis*, soit aussi chantée séparément. Avec cette façon de chanter, on peut gagner les indulgences (S. C. des Rites, 6 décembre 1901).

Les devises épiscopales

CANADA

Halifax (Mgr O'Brien). — *Gratia vobis et pax* (Épître aux Galates, I, 3).

Antigonish (Mgr Cameron). — *Soli Deo* (1^{re} Ep. à Tim., I, 17).